

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DES JARDINS DE SAULT-AU-RÉCOLLET—MONTRÉAL-NORD

Tenue le **MARDI 8 AVRIL 2025 à 18h30**
EN MODE VIRTUEL

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de la Caisse, M. Jacques Viens agit comme président d'assemblée et en déclare l'ouverture à 18h30.

1.1 Mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants. Il est accompagné par les personnes suivantes pour l'animation et le soutien de l'assemblée :

- Mme Maude Royal, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité gouvernance et éthique. Elle présentera ce soir le bilan de nos engagements dans la communauté. De plus, elle agira plus tard comme présidente d'élection puisque le président est lui-même candidat aux élections ;
- M. Dushiyanth Ganeshan, président du comité de Mise en candidature, présentera le rapport du comité à l'issue de l'appel de candidatures ;
- Mme Camille Thibault-Choinière, secrétaire du conseil d'administration, assistée dans ses fonctions par Mme Caroline Lafond, adjointe à la direction générale ;
- Mme Jacinthe Sicotte, directrice générale de la Caisse.

Le conseil d'administration a choisi d'offrir à ses membres une formule d'assemblée à distance. Ceci implique à la fois des votes en direct alors que la proposition pour la répartition des excédents annuels, les ristournes ainsi que l'élection des candidats pour le conseil d'administration feront l'objet de votation en différé au cours des quatre (4) prochains jours.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles de fonctionnement pour participer à l'AGA

Mme Camille Thibault-Choinière explique une partie du déroulement de l'assemblée et invite les membres à faire l'écoute d'une capsule vidéo qui donnera les encadrements et les règles entourant la participation et les procédures de vote. Les membres sont invités à contacter leur conseiller s'ils ont des questions d'ordre personnel au sujet de leur dossier, considérant que ces questions ne pourront être répondues en direct ce soir.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

La secrétaire de l'assemblée poursuit en rappelant la définition d'un membre de plein droit : doit être membre de la Caisse depuis au moins 90 jours afin de pouvoir proposer ou appuyer une proposition et voter en direct, tout comme pendant la période de votation en différé.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

IL EST DÛMENT PROPOSÉ ET APPUYÉ de nommer Mme Jacinthe Sicotte et M. Marc Gascon, à titre de scrutateurs. **Adopté en majorité.**

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Thibault-Choinière procède à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ ET APPUYÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. **Adopté à l'unanimité.**

2.4 ADOPTION du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2024

Considérant que le projet du procès-verbal de la dernière assemblée générale est accessible sur le microsite de la Caisse, depuis 20 jours avant l'assemblée de ce soir, la secrétaire ne fera aucune lecture en direct du document complet ni de son résumé.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ ET APPUYÉ d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 16 avril 2024. **Adopté à l'unanimité.**

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2023

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président débute par la présentation des membres du conseil d'administration au 31 décembre 2024.

Le président procède à la lecture du rapport du conseil d'administration pour l'année financière 2024 et résume les réalisations suivantes :

- Il est souligné qu'en 2025, c'est le 125e anniversaire du Mouvement Desjardins. L'importance de la mission que s'est donné le Mouvement dès ses débuts est rappelée, mettant en avant sa solidité et sa prospérité, qui ont permis d'aider et d'accompagner des millions de membres dans leur autonomie financière.
- Il est également rappelé que 2025 marque le 10e anniversaire du regroupement de la Caisse de Sault-au-Récollet avec la Caisse de Montréal-Nord, qui a eu lieu en 2015. L'union de ces deux caisses a permis de devenir l'une des caisses les plus importantes de l'île de Montréal en termes de volume et d'actifs.
- La poursuite d'utilisation d'une multitude de leviers pour jouer pleinement notre rôle de leader socioéconomique, par le biais du Fonds du Grand Mouvement, du Fonds d'aide au développement du milieu et des programmes de finances solidaires.
- Des solutions numériques innovantes telles qu'Alvie, notre assistante virtuelle dans AccèsD, sont également mises en avant. Cette nouvelle alliée propose des astuces et accompagne les membres dans leur autonomie financière. Alvie aide les membres à mieux comprendre leur situation et à faire des choix éclairés pour qu'ils aient davantage confiance en leur capacité à gérer leurs finances. Une nouveauté notable est l'intégration du dossier de crédit Equifax directement sur notre plateforme AccèsD.
- Des efforts soutenus à l'égard du développement durable comme:
 - Former les ressources de la caisse sur le développement durable et la finance responsable;
 - Sensibiliser et mobiliser les employés à l'égard des programmes de finance solidaire;
 - Réduire l'empreinte carbone de la caisse et s'adapter aux changements climatiques, par exemple par la limitation des déplacements d'affaires des employés et des gestionnaires;
 - Mettre en place un plan de gestion des matières résiduelles;
 - Soutenir la mobilité durable, notamment par la présence de bornes de recharge électrique;
 - Mettre en place des événements écoresponsables afin de tendre vers des événements zéro déchet.

Le président termine la lecture de ce rapport en remerciant les administrateurs, la directrice générale, le comité de développement durable de la Caisse pour les actions mises en place en 2024 et les acteurs qui œuvrent au quotidien afin de répondre aux besoins financiers des 56 582 membres de notre Caisse.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président fait état du rapport 2024 en indiquant :

- qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le code déontologique.

3.3 Rapport financier

Le président invite ensuite la directrice générale à s'adresser aux membres. Elle présente une capsule vidéo détaillée, qui explique le rapport financier complet de la Caisse pour l'année 2024. Cette vidéo couvre les résultats en termes de volume d'affaires sous gestion, du bilan (actif, passif et avoir), ainsi que les excédents d'opération et les excédents nets après ristournes aux membres.

La directrice rappelle que le détail des composantes des résultats mentionnés se trouve dans le rapport financier 2024, disponible sur le microsite internet de la Caisse.

Aucune question n'est posée par les membres à la fin de la présentation audiovisuelle de ce rapport.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Mme Royal, présidente du comité gouvernance et éthique, procède à la lecture du rapport des engagements de la Caisse dans son milieu au courant de l'année 2024, totalisant **317 677 \$**. Ce montant

global a été investi auprès d'un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. Ces investissements financiers se divisent en 2 parties, soient :

- Une somme de **84 683 \$** a été versé en dons et commandites, afin d'appuyer des projets et des activités dans les secteurs de : la Santé et les saines habitudes de vie, l'Éducation, l'Engagement social et humanitaire.
- L'autre part est constituée d'une somme de **232 994 \$ via le FADM** provenant d'une partie des excédents de la Caisse que les membres acceptent d'investir dans leur communauté par un vote à l'assemblée générale annuelle. Toutes les caisses disposent d'une réserve FADM. Il est d'ailleurs nécessaire de conserver un certain montant dans cette réserve, puisqu'elle nous permet de prendre des engagements structurants sur plusieurs années, tout en nous assurant de bien répondre aux besoins de notre milieu.

Les montants provenant du solde du FADM visent à soutenir des initiatives porteuses, selon les différentes priorités d'investissement, issues du plan d'engagement et de proximité pour l'engagement financier et l'implication de la Caisse auprès des membres et de la communauté. De plus, pour assurer la transparence de l'utilisation qui est faite du FADM et des dons et commandites, la Caisse s'est dotée d'une politique d'investissement pour le processus de réception et d'analyse des projets. Cette politique est rendue publique sur le site internet de la Caisse.

Mme Royal présente quelques exemples des réalisations dans chacune des 3 priorités d'investissement :

- **Éducation** : entre autres, **82 étudiants se sont partagés 69 600 \$** en 2024 par les programmes de bourses d'études de la Caisse et de la Fondation Desjardins.
- **Jeunesse** : la Caisse a adopté depuis quelques années l'école primaire Sainte-Colette dans le cadre du Mouvement Adoptez une école de Réseau réussite Montréal. Grâce à notre soutien, les différentes équipes sportives peuvent maintenant bénéficier d'un tableau indicateur dans le gymnase.
- **Santé et le bien-être** : contribution au renouvellement et à l'achat d'équipements sportifs et de loisirs du Cercle du 3e âge de Montréal-Nord. Grâce à du matériel de qualité et en quantité suffisante, des centaines d'aînés de Montréal-Nord se réunissent, brisent l'isolement et ont des occasions d'être actifs physiquement et mentalement.

De plus, une courte capsule vidéo est présentée pour illustrer 3 autres projets structurant auxquels la Caisse a contribué, en accord avec ses priorités d'investissements :

- **Mouvement Adoptez une école à l'école Sainte-Colette** Contribution pour l'achat d'équipements et uniformes lors de la création d'une équipe compétitive de cheerleading; une incidence directe sur la réussite éducative des jeunes.
- **Centre des jeunes l'Escale** spécifiquement pour les **Ateliers d'ébénisterie**, lancés en collaboration avec l'école secondaire Henri-Bourassa. Cette initiative offre des expériences manuelles dans le secteur du bois et appuie la persévérance scolaire chez les jeunes à risque de décrochage.
- **Cuisines collectives à coûts réduits des Fourchettes de l'espoir** soutien financier permettant l'organisation d'ateliers à la fois pour les adolescents qui apprennent à cuisiner des repas variés et équilibrés avec un petit budget et pour les bénéficiaires du dépannage alimentaire, en particulier les nouveaux arrivants, qui apprennent à utiliser les denrées qui leur sont offertes. Les ateliers favorisent du même coup les échanges et une ouverture culturelle par l'alimentation.

Mme Royal termine son bilan en faisant la mention de plusieurs **programmes d'éducation financière** qui sont fièrement appuyés par le Mouvement Desjardins et votre caisse.

- **Mes Finances, Mes Choix** : en 2024, ce programme qui aide les jeunes de 15 à 30 ans à faire des choix de consommation éclairés et à entamer leur vie financière avec confiance a fait peau neuve et une version actualisée a été lancée pour s'adapter aux besoins des jeunes en constante évolution.
- **Maître de sa vie et de ses biens** : Le programme vise à détecter, prévenir et signaler les situations d'exploitation financière, une forme de maltraitance où une personne de confiance abuse des finances ou des biens d'autrui. En 2024, notre Directrice Services aux membres, Mme Palmina Panichella, avec l'AQDR et le SPVM, a rencontré des aînés de notre communauté pour offrir la conférence **Ensemble contre la maltraitance envers les aînés**.
- **Les Prix Fondation Desjardins** : dans notre secteur, c'est une somme de 30 000 \$ qui a été distribuée parmi 10 projets organisés par des intervenants des milieux scolaires et communautaires.
- **Le Fonds du Grand Mouvement** permet à grande échelle, de soutenir le développement

socioéconomique et la vitalité de nos communautés grâce à une enveloppe de 280 M\$. En 2024, la Caisse a fait l'annonce d'un investissement financier jamais attribué au bénéfice de la collectivité du Sault-au-Récollet et de Montréal-Nord. Grâce au Fonds du Grand Mouvement, Desjardins sera le premier partenaire privé à appuyer le financement du Centre sportif de Montréal-Nord.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES

Aucune question n'a été soulevée pendant la période dédiée aux questions.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Ce point débute par le visionnement d'une capsule vidéo concernant les ristournes, élément distinctif de notre coopérative.

PROPOSITION EN VUE DE LA VOTATION

Le rapport annuel 2024 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proposition pour laquelle les membres sont appelés à voter après les présentations de ce soir (période de votation en différé). La documentation est disponible via un bouton à l'écran et elle le sera également sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse pendant la période de votation en différé pour les 4 jours suivants.

Le président invite la directrice générale, Mme Jacinthe Sicotte, à présenter la recommandation du conseil d'administration quant à la répartition des excédents annuels pour les ristournes.

Tel que mentionné dans la capsule vidéo du bilan financier de la Caisse, présentée un peu plus tôt ce soir, Mme Sicotte explique que nos **excédents (avant ristournes aux membres) pour l'année 2024 se chiffrent à 18 307 M \$**. Elle poursuit en énumérant les différents montants arrondis pour alléger le visuel tels que présentés au tableau suivant :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		18 307
Virements réglementaires et autres ajustements		(3 752)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value¹	(4 802)	
• Autres éléments du résultat	879	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	172	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1)	
Solde des excédents à répartir		14 555
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(3 058)
• Ristourne	(3 507)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	914	
• Affectation au FADM	(465)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(11 497)
Solde des excédents à répartir		0

FADM

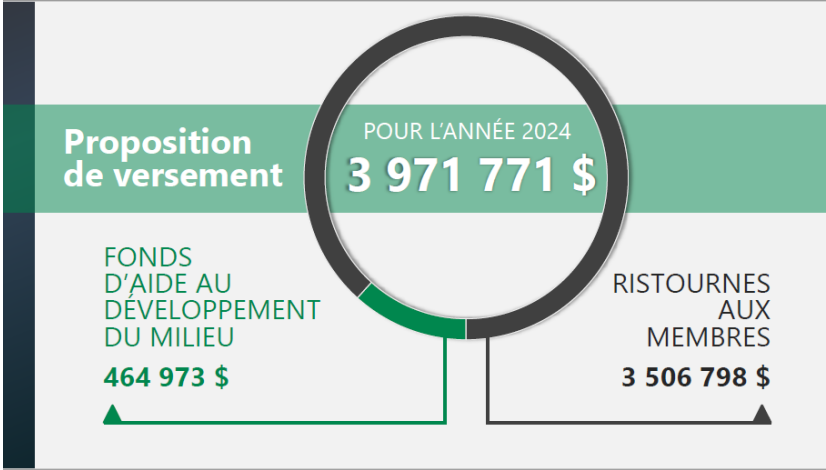
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

Par conséquent, le conseil d'administration recommande aux membres de la Caisse la proposition du versement des ristournes aux membres de l'ordre de **3 971 771 \$**. Ce versement se compose de la façon suivante :



- Un versement au Fonds d'aide au développement du milieu pour un montant de **464 973 \$**.
- Une somme de **3 506 798 \$** en tant que ristournes aux membres, qui inclut la Ristourne produits, la Ristourne assurances, la Ristourne cartes de crédit et la Ristourne Services de placement et

d'investissement en gestion de patrimoine. La composition des taux pour ces ristournes est expliquée par Mme Sicotte, selon le tableau suivant :

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes	0,58 \$	455
Épargne et placements		531
Fonds		136
Prêts et marges de crédit		1 040
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	536
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	229
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	504
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	75
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		3 507

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Mme Sicotte rappelle aux membres que la répartition des excédents annuels retenue par votre conseil d'administration s'appuie sur l'importance de l'équilibre entre la distribution des excédents, la croissance et la capitalisation. La Caisse, comme le Mouvement Desjardins dans son ensemble, doit assurer une forte capitalisation. Le développement et la pérennité de notre caisse s'appuient sur une juste répartition entre les besoins de nos membres et les exigences des marchés financiers. À noter que le montant qui pourra être ristourné, à la suite du résultat des votes lors de la période de votation en différé, sera le montant maximum permis par la Loi.

IL EST DÎMENT PROPOSÉ ET APPUYÉ que la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) pour l'année se terminant le 31 décembre 2024, soit soumis au vote en différé, tel que recommandé par le conseil d'administration.

Aucune question n'est posée par les membres à la fin de la présentation de la directrice générale pour ce point de l'ordre du jour.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Le président du conseil d'administration, M. Jacques Viens, sera lui-même le président d'élection et Mme Camille Thibault-Choinière agira comme secrétaire d'élection.

Rappel de la démarche du profil collectif enrichi

M. Dushiyanth Ganeshan, président du comité de mise en candidature rappelle la démarche du profil collectif enrichi.

Le conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité, qu'on appelle le profil collectif enrichi. À chaque année, le profil collectif du conseil d'administration est revu par celui-ci, en fonction de sa réalité et des besoins de représentativité et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures. Il est important de comprendre que les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires, il s'agit plutôt d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

M. Dushiyanth Ganeshan poursuit afin de présenter le rapport des travaux du comité de mise en candidature. Il rappelle que la période de l'appel de mise en candidatures avait débuté le 20 janvier 2025 jusqu'au 9 février 2025, soit pendant 20 jours ouvrables. Il énumère les moyens utilisés pour la diffusion de cet appel.

Le président du comité indique que trois (3) postes étaient à combler et qu'à l'issue de la période de mise en candidatures, la Caisse a reçu quatre (4) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi sur les coopératives de services financiers, du Règlement intérieur Caisse et le code de déontologie de Desjardins.

Il poursuit en précisant chacun des critères recherchés afin d'enrichir le profil collectif du conseil d'administration, soient :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants :
 - expérience membre/client et
 - gestion financière;
- 2 femmes et 1 homme pour maintenir la parité. Les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants :
 - 2 personnes de 18-49 ans
 - 1 personne de 50 ans et plus;
- 1 personne représentant la diversité ethnoculturelle;
- et finalement, une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration.

Le président du comité de mise en candidature annonce les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur pour cette année, par ordre alphabétique de nom de famille:

Mme Janny Gaspard **Mme Nadia Kerbachi**
Mme Hélène Robitaille **Mme Maude Royal**

5.2.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Le président d'élection, M. Jacques Viens, invite les membres à visionner une courte vidéo pour présenter les 4 personnes candidates à tour de rôle.

5.2.4 ÉLECTION PAR VOTATION

Tel que mentionné précédemment, nous avons trois (3) postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de quatre (4) candidatures éligibles donc un nombre supérieur au total de postes à combler. L'élection des membres du conseil d'administration fera donc l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président du conseil d'administration, M. Viens, reprend la parole pour rappeler aux membres qu'ils auront à voter en différé sur la proposition pour le partage des excédents annuels et les ristournes ainsi que sur l'élection des membres du conseil d'administration.

PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE

Le président poursuit en expliquant les modalités entourant le vote en différé:

- La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Le membre doit être préalablement inscrit au service AccèsD;
- Seuls les membres de plein droit pourront voter pour la proposition sur le partage des excédents et de la ristourne ainsi que sur l'élection des membres du conseil d'administration. Les membres pourront voter en accédant au bouton « Mon vote » dans AccèsD (internet ou mobile) ou par le biais du site Internet de notre caisse ou encore sur la page d'accueil du desjardins.com;
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation en différé sur AccèsD sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au samedi 12 avril 2025, avant 23h59.

PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS

M. Viens précise l'annonce des résultats du vote :

- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement;
- Dans les 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse est informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif;
- Les résultats du vote seront également communiqués via notre page Facebook, quelques jours suivant l'annonce sur notre site Internet.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Le président remercie les membres pour leur participation à cette assemblée annuelle, ainsi qu'à ceux qui l'ont accompagné ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée. Également, il transmet à nouveau ses remerciements à tous les administrateurs/administratrices, la directrice générale et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres.

La première partie de l'assemblée se termine à 19h44.

Nombre de participation :

- Excluant l'équipe fédérative qui nous sont en appui pendant la diffusion en directe : 32 personnes en ligne, dont 24 sont des membres de plein droit.
- En réécoute, un total de 73 membres de plein droit.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation en différé pendant quatre jours auprès des membres, les résultats, se lisent comme suit, à l'égard de la proposition sur **le partage des excédents annuels (ristournes)**:

- ❖ Total de votes: 879, dont 753 personnes ont voté POUR, soit **93,4 %** et 53 personnes ont voté CONTRE, soit **6,6 %**. **La proposition est adoptée à la majorité.**
- ❖ Élection des personnes candidates (par ordre alphabétique de nom de famille):
Mme Janny Gaspard, Mme Hélène Robitaille et Mme Maude Royal ont été élus par les membres de l'assemblée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, **l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le samedi 12 avril 2025 à 23h59.**

Signatures :

Président
M. Jacques Viens

Secrétaire
Mme Camille Thibault-Choinière